



Direction Générale des Services

Montpellier, le 09 SEP. 2025

Arrêté du Président

Direction Générale Adjointe Solidarités Départementales
Direction ressources innovation
Dossier suivi par : Magali Raynaud Gauci
Réf : FL/MRG
T : 04 67 67 75 55

Objet : Arrêté fixant la liste des membres du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA)

Le Président du Conseil départemental de l'Hérault,

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 sur l'adaptation de la société au vieillissement qui prévoit, dans son article 143 la création d'un Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) ;

Vu le décret d'application n° 2016-2 du 7 septembre 2016, codifié dans le CASF aux articles D 149-3 et D 149-4 ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental de l'Hérault du 17 octobre 2024 fixant la liste des associations représentatives des usagers retraités, personnes âgées, familles et proches aidants pour le Conseil départemental citoyenneté autonomie ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental de l'Hérault du 20 avril 2023 fixant la liste des intervenants bénévoles pour le Conseil départemental citoyenneté autonomie ;

Vu l'arrêté conjoint du Président du Conseil départemental de l'Hérault et du directeur général de l'Agence régionale de santé d'Occitanie du 22 juin 2023 fixant la liste des organisations représentant les employeurs, les professionnels et les gestionnaires d'établissements et des services sociaux et médico-sociaux pour le Conseil départemental citoyenneté autonomie ;

Vu l'arrêté conjoint du Président du Conseil départemental de l'Hérault et du Préfet de l'Hérault du 20 février 2024 fixant la liste des associations représentatives des personnes handicapées, de leurs familles et des proches aidants pour le Conseil départemental citoyenneté autonomie ;

Considérant la validation des propositions du Président du Conseil départemental de l'Hérault et du Préfet de l'Hérault pour les membres du collège 4D des membres titulaires du Conseil départemental citoyenneté autonomie le 28 septembre 2023 ;

Sur proposition du Directeur général adjoint des solidarités départementales du département de l'Hérault ;

Arrête :

L'arrêté du 28 novembre 2024 est abrogé.

La composition des membres du CDCA est arrêtée comme suit :

Article 1 :

D 149-3 Formation personnes âgées

1^{er} collège : représentants des usagers retraités, personnes âgées, familles et proches aidants

a) Huit représentants des personnes âgées, de leurs familles et des proches aidants désignés sur propositions des associations figurant sur une liste arrêtée par le Président du Conseil départemental.

- **France Alzheimer**
Titulaire : Monsieur Gérard DESPESSE
Suppléant : Madame Marie-Pierre DELCROIX
- **Génération Mouvement**
Titulaire : Monsieur Jean-Claude JAMOT
Suppléant : Madame Michèle GIRARD
- **UDAC (Union départementale des anciens combattants)**
Titulaire : Monsieur Michel LE NEEL
Suppléant : Monsieur Bernard MEAUME
- **ALMA 34 (Allo maltraitance personnes âgées)**
Titulaire : Monsieur Philippe DUBOE
Suppléant : Madame Hélène ALBERT
- **Anim Aidants 34**
Titulaire : Madame Fatsiha BOUKHENTER
Suppléant : Madame Marie Laure DELPAIX
- **Coopération départementale Monalisa Hérault**
Titulaire : Madame Alberte Lestrade
Suppléant : Monsieur Clément Tissier
- **FNAR (Fédération nationale des associations de retraités)**
Titulaire : Monsieur Gilles GAUTRAN
Suppléant : Monsieur Giorgio DENICOLAI
- **Ensemble et Solidaires (Union nationale des retraités et personnes âgées)**
Titulaire : Monsieur Jean LASSAUSAIE
Suppléant : Monsieur José GASQUEZ

b) Cinq représentants des personnes retraitées désignés, sur propositions des organisations syndicales représentatives au niveau national.

- **CGT**
Titulaire : Monsieur Michel MANAUTA
Suppléant : Monsieur Jean-Jacques FAUCET
- **CFDT**
Titulaire : Monsieur Claude DURAND
Suppléant : Monsieur Pierre GLAMEAU
- **FO**
Titulaire : Monsieur Jean-Claude FLAMME
Suppléant : Monsieur Christophe TURSAN
- **CFTC**
Titulaire : Monsieur Marc NOVALES
Suppléant : Madame Anne-Josephe MANSARD
- **CFE-CGC**
Titulaire : Monsieur André-Pierre SUGIER
Suppléant : Monsieur Abdelkrim DAOUADJI

c) Trois représentants des personnes retraitées désignés parmi les autres organisations syndicales siégeant au Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge dans la formation spécialisée du champ de l'âge, choisies par le Président du Conseil départemental en fonction de leur activité dans le département, sur proposition de ces organisations syndicales.

- **UNSA**
Titulaire : Monsieur LASSALVY Claude
Suppléant : Madame Sylvie CALADOU
- **FSU**
Titulaire : Madame Hélène GIOVANNINI
Suppléant : Monsieur Raymond LABORIE
- **FGR-FP**
Titulaire : Madame Odette AMANTON
Suppléant : en attente de désignation

2^{ème} collègue : représentants des institutions

a) Deux représentants du Conseil départemental désignés par le Président du Conseil départemental ou, le cas échéant, un représentant du Conseil départemental et un représentant du Conseil de la métropole, désignés respectivement par le Président du Conseil départemental et le Président de la métropole.

- **Conseil Départemental**
Titulaire : Madame Patricia WEBER
Suppléant : Madame Manar BOUIDA
Titulaire : Madame Corinne GOURNAY GARCIA
Suppléant : Monsieur Sébastien CRISTOL

b) Deux représentants des autres collectivités et établissements publics de coopération intercommunale désignés sur proposition de l'association départementale des maires ou, à Paris, du maire de Paris.

- **Association des Maires**

Titulaire 1 : Monsieur Bernard GOUJON

Titulaire 2 : Monsieur Francis BARDEAU

Suppléant 1 : Madame Françoise MATHERON

Suppléant 2 : Monsieur Frédéric LACAS

c) Le Directeur départemental chargé de la cohésion sociale ou son représentant.

- **La Direction départementale du travail de l'emploi et des solidarités DDETS**

Le Directeur ou son représentant

d) Le Directeur général de l'Agence régionale de santé ou son représentant.

- **Le Directeur général**

Son représentant

e) Un représentant de l'Agence nationale de l'habitat dans le département désigné sur proposition du Préfet.

- **ANAH**

Titulaire : Madame Florence MANENQ

Suppléant : Madame Amel HEDLI

f) Quatre représentants des régimes de base d'assurance vieillesse et d'assurance maladie désignés sur propositions de la Caisse primaire d'assurance maladie, de la Mutualité sociale agricole, du régime social des indépendants et de la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail ou de la Caisse nationale d'assurance vieillesse mentionnée à l'article L. 222-1 du code de la sécurité sociale pour l'Ile-de-France.

- **CPAM**

Titulaire : Monsieur Eric DEGOUTIN

Suppléant : Madame Chantal FREZOU

- **CARSAT**

Titulaire : Monsieur Francis BRUM

Suppléant : Monsieur Henry QUATREFAGES

- **MSA**

Titulaire : Monsieur Jack GAUFFRE

Suppléant : Madame Nathalie TREPAGNY

g) Un représentant des institutions de retraite complémentaire désigné sur propositions des fédérations des institutions de retraite complémentaire.

- **CRCAS (AGIRC et ARRCO)**

Titulaire : Madame Laurène TOULOUPE

Suppléant : Madame Djamila ADLA

h) Un représentant des organismes régis par le code de la mutualité, désigné sur proposition de la Fédération nationale de la mutualité française.

- **Mutualité Française Grand Sud**
Titulaire : Madame Cécile EBER
Suppléant : Madame Arlette SCHNEIDER

3^{ème} collègue : représentants des organismes et professionnels œuvrant en faveur des personnes âgées

a) Cinq représentants des organisations syndicales représentatives de salariés, ainsi qu'un représentant de l'Union nationale des syndicats autonomes, désignés sur propositions de chacune de ces organisations.

- **CGT**
Titulaire : en attente de désignation
Suppléant : en attente de désignation
- **CFTC**
Titulaire : Madame Delphine DOMERGUE
Suppléant : Monsieur Marc NOVALES
- **FO**
Titulaire : Madame Dorothée GIRODET
Suppléant : Monsieur Gérard LORIGNY
- **CFE-CGC**
Titulaire : en attente de désignation
Suppléant : en attente de désignation
- **CFDT**
Titulaire : Madame Magali CARBONELL
Suppléant : en attente de désignation
- **UNSA**
Titulaire : Monsieur Jean-Marie-SILLOU
Suppléant : Madame Nadine GALIZZI

b) Quatre représentants des organisations représentant les employeurs, les professionnels et les gestionnaires d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux, désignés sur proposition des organisations figurant sur une liste arrêtée conjointement par le Directeur général de l'Agence régionale de santé et le Président du Conseil départemental.

Représentant 1 :

- Titulaire :
- **FNADEPA (Fédération nationale des associations de directeurs d'établissements et services pour personnes âgées)**
Madame Delphine PERROTIN
Suppléant :
- **GEPA 34 (Groupement des établissements pour personnes âgées)**
Monsieur Guilhem RAMBAUD

Représentant 2 :

Titulaire :

- **FHF (Fédération hospitalière de France)**
Madame Marion MONNIER BERTRAND
Suppléant :
- **FEDESAP (Fédération française des services à la personne et de proximité)**
Madame Stéphanie SANCHEZ

Représentant 3 :

Titulaire :

- **FEHAP (Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne)**
Monsieur Gilles BOURACHAU
Suppléant :
- **SYNERPA (Syndicat national des établissements et résidences privés pour personnes âgées)**
Madame Marie DURAME MENSI

Représentant 4 :

Titulaire :

- **UDCCAS 34 (Union départementale des centres communaux de l'action sociale)**
Monsieur Eric PASTOR
Suppléant :
- **FEPEM**
Madame Martine PLANE

c) Un représentant des intervenants bénévoles qui contribuent au maintien du lien social des personnes âgées, désigné sur propositions des associations figurant sur une liste arrêtée par le Président du Conseil départemental.

- **Les Petits Frères des Pauvres**
Titulaire : Madame Françoise AUBUJEAULT
Suppléant : Madame Julie EBRI

Article 2 :

D 149-4 Formation personnes handicapées

1^{er} collège : représentants des usagers

Seize représentants des personnes handicapées, de leurs familles et des proches aidants désignés sur propositions des associations figurant sur une liste arrêtée conjointement par le Préfet et le Président du Conseil départemental.

- **A2H**
Titulaire : Monsieur Philippe NATARIANNI
Suppléant : Madame Geneviève LEMONNIER
- **AFM (Association française contre les myopathies)**
Titulaire : Madame Jocelyne ROCHE
Suppléant : Monsieur Xavier PETIT-JEAN
- **APF (Association des paralysés de France)**
Titulaire : Madame Catherine CHAPTAL
Suppléant : Madame Murielle BORNUIAT

- **AVH MONTPELLIER (Association Valentin Haüy)**
Titulaire : Madame Elisabeth NAIT
Suppléant : Monsieur Jean-Jacques LAFARGE
- **CLCPH (Comité de liaison et de coordination des associations pluriel handicaps)**
Titulaire : Madame Jocelyne ROCHE
Suppléant : Madame Karima AKDIF
- **DMF 34 (Dyspraxique mais fantastique)**
Titulaire : Madame Nadia CHEBAIKI
Suppléant : Madame Chantal ALBE
- **FAF (Fédération des aveugles et amblyopes de France)**
Titulaire : Madame Elizabeth BIENVENU
Suppléant : en attente de désignation
- **FNATH (Fédération nationale des accidentés de la vie)**
Titulaire : Monsieur Alain GASSENQ
Suppléant : Monsieur Damien ANDRE
- **HALTE POUCE**
Titulaire : Madame Sophie LAMOUR
Suppléant : Madame Laurence BARTHELEMY
- **HANDIALOGUE**
Titulaire : Monsieur Daniel BRIAND
Suppléant : Madame Marie-Chantal PICART
- **Maladies Rares Occitanie**
Titulaire : Madame Hélène de CHÂTEAU-THIERRY
Suppléant : Madame Julie VERNET
- **France Parkinson**
Titulaire : Madame Danièle TRITANT
Suppléant : Madame Brigitte RANDIRIAMANPITA
- **SESAME AUTISME**
Titulaire : Madame Fabienne DESMONS
Suppléant : Monsieur Daniel SOLER
- **SURDI 34**
Titulaire : Monsieur Christian GIORDANO
Suppléant : Monsieur Mamad AKBARALY
- **UNAFAM (Union nationale des amis et familles de malades psychiques)**
Titulaire : Madame Danièle PREVOSTI
Suppléant : Madame Elsa COUTEAUX
- **Vaincre la mucoviscidose**
Titulaire : Madame Elisabeth RAOULT
Suppléant : en attente de désignation

2^{ème} collège : représentants des institutions

a) Deux représentants du Conseil départemental désignés par le Président du Conseil départemental ou, le cas échéant, un représentant du Conseil départemental et un représentant du Conseil de la métropole, désignés respectivement par le Président du Conseil départemental et le Président de la métropole.

- **Conseil Départemental**

Titulaire : Madame Gabrielle ZANETTO-POURREAU

Suppléante : Madame Corinne GOURNAY GARCIA

Titulaire : Madame Patricia WEBER

Suppléant : Madame Sylvie PRADELLE

b) Le Président du Conseil régional ou son représentant.

Titulaire : La Présidente du Conseil régional Madame Carole DELGA

Suppléant : Madame Maria Alice PELE

c) Deux représentants des autres collectivités et établissements publics de coopération intercommunale désignés sur proposition de l'association départementale des maires ou, à Paris, du maire de Paris.

- **Association des Maires**

Titulaire 1 : Madame Marie-Pierre PONS

Titulaire 2 : Monsieur Jean-Christophe PETIT

Suppléant 1 : Madame Régine ILLAIRE

Suppléant 2 : Monsieur Arnaud MOYNIER

d) Le Directeur départemental chargé de la cohésion sociale ou son représentant.

- **DDETS (direction départementale du travail de l'emploi et des solidarités)**

Le Directeur ou son représentant

e) Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ou son représentant.

- **DREETS (direction régionale de l'économie, de l'emploi du travail et des solidarités)**

Le Directeur ou son représentant

f) Le Recteur d'académie ou son représentant.

Le Recteur d'académie : Madame Nathalie VALETTE

Sa représentante : Madame Déborah LAVAUD CHARRONDIERE

g) Le Directeur général de l'Agence régionale de santé ou son représentant.

- **Le Directeur général**

Son représentant : Madame Murielle KORDYLAS

h) Un représentant de l'Agence nationale de l'habitat dans le département, désigné sur proposition du Préfet.

- **ANAH**
Titulaire : Madame Florence MANENQ
Suppléant : Madame Amel HEDLI

i) Deux représentants des régimes de base d'assurance vieillesse et d'assurance maladie désignés sur propositions de la Caisse primaire d'assurance maladie et de la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail ou de la Caisse nationale d'assurance vieillesse mentionnée à l'article L. 222-1 du code de la sécurité sociale pour l'Île-de-France.

- **CPAM**
Titulaire : Monsieur Eric DEGOUTIN
Suppléant : Madame Chantal FREZOU
- **CARSAT**
Titulaire : Monsieur Francis BRUM
Suppléant : Monsieur Eric QUATREFAGES

j) Un représentant des organismes régis par le code de la mutualité, désigné sur proposition de la Fédération nationale de la mutualité française.

- **Mutualité Française Grand Sud**
Titulaire : Madame Gisèle AMOUROUX
Suppléant : Madame Arlette SCHNEIDER

3^{ème} collège : représentants des organismes et professionnels œuvrant en faveur des personnes handicapées

a) Cinq représentants des organisations syndicales représentatives de salariés, ainsi qu'un représentant de l'Union nationale des syndicats autonomes, désignés sur propositions de chacune de ces organisations.

- **CGT**
Titulaire : en attente de désignation
Suppléant : en attente de désignation
- **CFTC**
Titulaire : Madame Anne-Joséphine MANSARD
Suppléant : Madame Delphine DOMERGUE
- **FO**
Titulaire : Monsieur Gérard LORIGNY
Suppléant : Monsieur Walid HADDAD
- **CFE-CGC**
Titulaire : Monsieur Abdelkrim DAOUADJI
Suppléant : Monsieur André-Pierre SUGIER
- **CFDT**
Titulaire : Monsieur François HENRY
Suppléant : Madame Fabienne MIRAMAND
- **UNSA**
Titulaire : Monsieur Elian BOURGADE
Suppléant : Madame Lydie BONNARD

b) Quatre représentants des organisations représentant les employeurs, les professionnels et les gestionnaires d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux, désignés sur proposition des organisations figurant sur une liste arrêtée conjointement par le Directeur général de l'Agence régionale de santé et le Président du Conseil départemental.

Représentant 1 :

Titulaire :

- **UNAPEI 34 (Union nationale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales et de leurs amis Hérault)**

Monsieur Joseph VERCAUTEREN

Suppléant :

- **UNA (Union nationale de l'aide, des soins et des services à domicile)**
En attente de désignation

Représentant 2 :

Titulaire :

- **NEXEM**

Monsieur Romaric BRUIANT

Suppléant :

- **FEHAP (Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs)**

Monsieur Nicolas CUFER

Représentant 3 :

Titulaire :

- **URIOPSS (Union régionale des organismes privés sanitaires et sociaux)**

Madame Line ROMERO

Suppléant :

- **ADEDOM (La fédération du domicile)**

Monsieur Clément BARREAU

Représentant 4 :

Titulaire :

- **ARDESS (Association régionale des directeurs de l'économie sociale et solidaire)**

Monsieur Gilles MAGNAUDEIX

Suppléant

- **ADMR**

Madame Sylvie LOURIAC

c) Un représentant des intervenants bénévoles qui contribuent au maintien de la participation des personnes handicapées, désigné sur propositions des associations figurant sur une liste arrêtée par le Président du Conseil départemental.

- **CLCPH (Comité de liaison et de coordination des associations pluriel handicaps)**

Titulaire : Madame Jocelyne ROCHE

Suppléant : Monsieur Christian GIORDANO

Article 3 :

4^{ème} collège : représentants des personnes physiques ou morales concernées par les politiques de l'autonomie et de la citoyenneté des personnes âgées ou intervenant dans le domaine de compétence du conseil.

a) Un représentant des autorités organisatrices de transports, désigné sur proposition du Président du Conseil régional.

Titulaire : Madame Sylvie THOMAS
Suppléant : Madame Zina BOURGUET

b) Un représentant des bailleurs sociaux, désigné sur proposition du Préfet.

Titulaire : Monsieur Gille DUPONT
Suppléant : en attente de désignation

c) Un architecte urbaniste, désigné sur proposition du Préfet.

- **Pact habitat**

Titulaire : Monsieur Fateh TEBBAKAH
Suppléant : Monsieur Denis MAULANDI

d) Cinq personnes physiques ou morales concernées par la politique de l'autonomie et de l'accessibilité universelle et intervenant dans les domaines de la citoyenneté, de la santé, de l'activité physique, des loisirs, de la vie associative, de la culture et du tourisme proposées conjointement par le Préfet et le Président du Conseil départemental désignées dans les conditions prévues à l'article L. 149-2.

- **UFC QUE CHOISIR**

Titulaire : Madame Marina SECALL BERSINGER
Suppléant : Madame Patricia FINIELZ

- **Hérault Tourisme**

Titulaire : Madame Marie-Christine FABRE DE ROUSSAC
Suppléant : Madame Claude BLAHO-PONCE

- **Comité Départemental HANDISPORT**

Titulaire : Monsieur Stéphane JANNEAU
Suppléant : Monsieur Sylvain REVEAUD

- **ITEV (Institut transdisciplinaire d'étude du vieillissement)**

Titulaire : Madame Anne MARCILHAC
Suppléant : Madame Jackie BENOIST

- **UDAF (Union départementale des associations familiales)**

Titulaire : Monsieur Marc PIMPETERRE
Suppléant : Monsieur Claude RICO


Article 4 : le mandat des membres du CDCA a une durée de 3 ans, et s'achève le 27 septembre 2026.

En cas de remplacement d'un membre en cours de mandat, le mandat du remplaçant s'achève à la même date.

Article 5 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 6 : Monsieur le Directeur général des services du département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par voie électronique sur le site de la collectivité : <https://herault.fr>.

Le Président du Conseil départemental de l'Hérault,



Kléber MESQUIDA